

**Saisines du CVAL présentées au Conseil d'arrondissement
du 30 novembre 2021**

Saisine n°1

Monsieur Gilles Querrien, membre du conseil de quartier de Gerland, a été désigné pour rapporter en séance la question suivante :

La communication est essentielle pour faire connaître les actions menées par le tissu associatif et les acteurs de l'arrondissement, et pour donner envie aux habitants de s'y associer. Or aujourd'hui la communication repose essentiellement sur le bouche à oreille, l'affichage et les flyers, les panneaux lumineux et les réseaux sociaux. Mais ces différents outils pourraient être complétés par la création d'une web radio (comme il en existe déjà dans le 2^e arrondissement) qui permettrait une communication plus proactive. La mairie du 7^e arrondissement peut-elle apporter son soutien technique et financier à la création d'une web radio qui viendrait enrichir le panel des moyens de communication à la disposition des acteurs du territoire ?

Réponse

Mme LA MAIRE : Merci M. QUERRIEN. Mme GALLICE je vous laisse apporter la réponse à M. QUERRIEN.

Mme GALLICE : Merci Madame la Maire. Bonjour à vous et merci M. QUERRIEN pour cette question collective qui porte encore une fois sur la communication. Je suis d'accord avec vous sur l'importance de communiquer plus largement sur les associations. L'idée d'une webradio est nouvelle et viendrait enrichir la diversité de votre communication actuelle. Donc aujourd'hui, notre capacité à répondre à votre demande est un peu limitée. Nous pensons en effet que la création d'une webradio doit se faire indépendamment de notre municipalité. Il serait préférable pour vous que nous n'intervenions pas dans sa conception, pour différentes raisons : par définition, un média citoyen se doit d'être produit par des non professionnels et géré par des citoyens et citoyennes. Il serait donc préférable que ce projet ne soit pas porté par la Mairie dans sa gestion, pour laisser libre choix à son contenu et sa ligne directrice.

Je tiens également à rappeler qu'il y a eu la mise en place des nouvelles équipes d'animation des conseils de quartier. Et je vous invite à prendre contact avec eux car ils seraient très intéressés pour intervenir avec vous et vous aider notamment dans la gestion d'une radio.

Vous pouvez également prendre attache avec radio béguin, une radio associative qui s'est montée en septembre dernier et qui est un peu sur le même principe qu'une webradio, en écho avec la rue Béguin, et qui souhaite faire une programmation locale diversifiée, sur des thèmes et catégories très complètes, en faisant intervenir des acteurs. Je pense donc que cela peut-être un bon moyen également de porter la cause du CVAL et notamment des associations. Pour ce faire, vous pouvez venir nous voir, nous vous communiquerons bien entendu leur contact. Concernant le volet accompagnement financier, malheureusement, en tant que mairie d'arrondissement, nous ne pouvons pas financer directement cette

webradio, mais nous pouvons vous aider à monter un dossier de candidature pour obtenir un financement auprès de la Ville de Lyon. Et enfin, à notre connaissance, il existe un lycée dans le 7^e arrondissement qui possède une salle de documentation avec du matériel radio. Nous devons encore nous renseigner auprès d'eux, mais ils avaient le souhait de l'ouvrir aux associations justement, donc cela pourrait être l'occasion pour vous de prendre attache avec eux. Nous vous mettrons en lien dès que possible. Je reste à votre disposition et à la recherche de nouveaux moyens techniques pour vous aider, et je m'engage également à être présente sur l'une des prochaines réunions du CVAL, pour peut-être mettre au clair tous vos besoins en communication, notamment pour l'ensemble des associations. Je vous remercie beaucoup.

Saisine n°2

Madame Laure Le Bihan, directrice de la crèche les Septimousses, a été désignée pour rapporter en séance la question suivante :

Lorsque les habitants font remonter à la Métropole des problèmes de voirie ou d'espaces publics, ils n'ont pas toujours de retour. La mairie du 7^e arrondissement ayant des liens privilégiés avec les services de la Métropole, elle pourrait peut-être faciliter les choses. Comment la mairie du 7^e arrondissement peut-elle appuyer les demandes de vie quotidienne des habitants vis-à-vis de la Métropole pour qu'ils obtiennent des réponses efficaces et rapides ?

Réponse

Mme LA MAIRE : Merci Mme LE BIHAN. C'est une question cruciale qui nous revient extrêmement souvent en tant qu'élus d'arrondissements de proximité. Je laisse M. MONOT vous répondre.

M. MONOT : Merci Madame la Maire, bonsoir et merci pour votre question qui touche, en effet, l'articulation des responsabilités et des compétences au sein de la Ville et de la Métropole de Lyon. Trop souvent, le fonctionnement et les compétences de nos collectivités sont encore méconnus et donc, je commencerai par apporter un éclairage sur la voirie des espaces publics dans notre Métropole, avant de répondre plus précisément à votre question. La Métropole de Lyon, créée par la loi MAPAM en 2014, est une collectivité territoriale au statut unique en France, qui associe l'ensemble des compétences du département sur les 59 communes de son territoire à celles de l'ancienne Communauté urbaine, qui comprenait l'aménagement de l'espace public et la voirie. C'est donc bien la Métropole de Lyon qui exerce aujourd'hui de plein droit cette compétence forte, à savoir « aménagement de l'espace métropolitain / aménagement et entretien de la voirie ». Pour autant, la Métropole travaille bien évidemment en étroite collaboration avec les communes et les arrondissements lyonnais. Je vous confirme que chaque commune et chaque arrondissement lyonnais dispose bien d'un élu en charge de cette thématique voirie et mobilité. Au quotidien, nous pouvons distinguer deux grands types d'opérations : tout d'abord, les grands projets de requalification de voirie, qui sont inscrits sur le plan pluriannuel d'investissement de la Métropole pour le mandat, et pilotés de façon directe par la Métropole. On peut citer, par exemple, la phase 3 de la requalification de la rue Garibaldi qui viendra pendant ce mandat, la transformation du boulevard Tony Garnier en accompagnement du Tram T10, ou encore, les aménagements des voiries des nombreux nouveaux quartiers PUP ou ZAC que comptent notre arrondissement. Ensuite, à plus petite échelle, nous avons les petites opérations de proximité sur lesquelles la Mairie du 7^e arrondissement est pleinement à l'initiative. Nous parlons en l'occurrence des budgets FIC (Fonds d'Initiative Communale) et PROX (Budget de Proximité), qui sont alloués de façon annuelle par la Métropole aux communes et aux arrondissements, leur permettant de gérer au plus près les besoins des habitants et leurs demandes concernant les

aménagements de voirie nécessaires. Cela va de l'installation d'arceaux vélos, de potelets, de barrières, de ralentisseurs jusqu'à des projets ambitieux, selon les besoins de chaque quartier. Ainsi, en 2021, la Mairie du 7^e a pu mener pas moins de 7 projets répartis sur le territoire de l'arrondissement, qui ont pour point commun l'apaisement de la circulation routière, la sécurisation et le confort des piétons. On peut par exemple citer la rue des Enfants devant l'école Gilbert Dru et la rue Saint Michel, inaugurée récemment ; la piétonisation et la végétalisation de la Place Bulard dont les travaux sont en cours ; les nouvelles traversées piétonnes sécurisées sur le boulevard Yves Farge et sur la route de Vienne qui arrivent très prochainement ; ou encore la mise en accessibilité du carrefour Raclet/Effort et la végétalisation à venir de la rue des Trois Pierres. De même, pour 2022, de nombreux projets ont déjà été priorités : Place Jules Guesde, où le parking automobile se transformera en verger urbain ; également la rue du Lieutenant-Colonel Girard qui sera réaménagée devant l'école Marcel Pagnol, pour sécuriser les enfants ; la sécurisation du carrefour Croix Barret/Artillerie, et bien d'autres encore. Tous ces projets sont choisis chaque année selon une liste d'idées conséquente, alimentée au fil de l'eau par les idées et les engagements des élus, par les recommandations des services voirie de la Métropole, mais aussi par les habitants, qui sont bien sûr à même de proposer et faire remonter les besoins de leur quartier aux élus de leur arrondissement. Ils sont menés en concertation, principalement en lien avec les conseils de quartier, mais également avec tous les habitants, parents d'élèves, acteurs associatifs ou entreprises désirant s'impliquer dans cette démarche et participer à la co-construction des projets. Les études, les plans, les travaux sont ensuite effectués par les services voirie de la Métropole avec bien souvent le concours des services des espaces verts de la Mairie de Lyon. En ce qui concerne les plus petites demandes, citons par exemple l'entretien courant de la voirie et des trottoirs, l'installation d'arceaux vélos, de potelets, l'aménagement d'une place de stationnement accessible aux personnes à mobilité réduite. Les demandes peuvent, comme vous l'avez mentionné, être directement transmises aux services de voirie de la Métropole, par l'intermédiaire de la plateforme en ligne To2Go, qui se chargeront de les traiter directement ou les enregistreront. En effet, chaque mois, se tient en mairie du 7^e une réunion de voirie de proximité où l'ensemble des projets en cours, ainsi que l'ensemble des demandes reçues sont examinés et discutés, afin de répondre au mieux aux besoins des habitants de notre arrondissement. En cas de besoin, les élus d'arrondissement peuvent bien sûr, être directement saisis par e-mail, par courrier ou directement, pour qu'ils orientent eux-mêmes les demandes aux services compétents de la Ville ou de la Métropole. Autre lien important à mentionner entre les élus et les habitants des différents quartiers de notre arrondissement : les conseils de quartier, qui jouent un rôle important, peuvent mettre en place des ateliers thématiques portant sur des sujets de voirie et d'espace public. Ils seront à même d'inviter le ou les élu(s) concerné(s), afin d'échanger sur les sujets du moment, être concertés sur les aménagements à venir, et faire des propositions diverses et variées au plus près de leur quartier. On peut également noter le rôle important que jouent les acteurs associatifs, je pense par exemple aux associations modes actifs piétons ou cyclistes que nous rencontrons régulièrement, et qui peuvent nous faire remonter de nombreux dysfonctionnements et idées. Je vous remercie.